

Motion de conseil des maitres-ses

Ecole :

Le conseil des maitres-ses fait le constat d'une impossibilité de mener à bien l'ensemble des tâches qui incombent à la direction d'école tant les demandes ont augmenté et se sont diversifiées. Par ailleurs, les postes de personnels dédiés à l'aide à la direction et au fonctionnement de l'école ont été supprimés et les décharges de direction n'ont pas augmenté. Faut de moyens de remplacement, les journées de décharges, principalement celle des écoles de moins de 4 classes, ne sont plus compensées en cas d'absence. Mais-le/la directeur-trice ne peut assurer la classe et en même temps effectuer les tâches liées à la direction d'école. Malgré l'implication de tous les personnels de l'école, le fonctionnement de l'école est mis à mal.

Aujourd'hui, le contexte sanitaire et le relèvement du plan Vigipirate engendrent un surcroît de travail important, dans des délais toujours plus resserrés, Or, dans cette période particulière de tensions multiples, le fonctionnement de l'école nécessite plus que jamais une direction d'école disponible pour les élèves, l'équipe, les familles.

C'est pourquoi, le conseil des maitres-ses vous informe que seules les tâches nécessaires et utiles à l'école seront effectuées, « dans la mesure du possible ». Dans ce cadre, les enquêtes, le plus souvent chronophages et inutiles pour le fonctionnement de l'école seront mises de côté.

Il est urgent que des mesures fortes soient annoncées pour la direction d'école : allègement des tâches, aide pérenne et formée au fonctionnement de l'école, augmentation des temps de décharge, revalorisation et moyens pour la formation.